

LA Petite Tunisie

Rédacteur en Chef : Em. LACROIX

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du Journal
16, Rue Es-Sadikia — TUNIS

ANNONCES :

Annonces diverses,..... la ligne: 0 40
Réclames..... 0 60
Chronique locale..... 1 50
PAYABLES D'AVANCE

ABONNEMENTS :

Tunis-Tunisie	France
Un an.....Fr. 10	Un an.....Fr. 12
Six mois..... 6	Six mois..... 7

PAYABLES D'AVANCE

Arrestation Sensationnelle

Tunis, le 3 Décembre 1896

Bonne à tout faire

La Colonie française avait, depuis longtemps, une vague idée que le rôle de la « conférence consultative » se bornait à servir de *bonne à tout faire* au résident Millet; aussi, de temps à autre, certaines manifestations de mépris se produisaient contre cette laideuse de vaisselle.

Mais, soit que par une sorte de courtoisie qui est l'apanage de notre race, soit qu'ils ne croyaient pas que cette servante stylée avait fait litière de sa dignité, les français ne voulaient pas lui faire l'injure de lui dire qu'elle couvrirait de sa complaisance malsaine, les déjections d'un gouvernement, comme une fille de chambre couvre de cendres les excréments du chat de la maison lorsqu'il s'omnie sur le tapis. La retenue n'est aujourd'hui plus possible.

En votant l'impôt des prestations à la légère, et tout simplement parce que cet impôt plaît à son maître, la conférence consultative vient de donner toute la mesure de sa platitude, de sa bassesse, de son ignominie.

Toute illusion a disparu, elle est appréciée maintenant à sa juste valeur, ce qui la place aux yeux de tous, à une basse-côte.

En entrant, tête baissée, dans la voie des impôts où elle s'est engagée, cette hermaphrodite, incapable par sa constitution de produire quoi que ce soit, peut néanmoins, malgré sa stérilité, devenir une pie dangereuse pour les contribuables. Ridiculisée par son infirmité, ne trouvant partout qu'un accueil froid, elle se venge en servant de maîtresse à un résident toqué qui lui fait les yeux doux et qui semble n'être venu ici que pour fouiller nos poches, dévaliser nos porte-monnaie, ce qu'il ne pourrait faire si cette décatie ne clignait pas de l'œil en signe d'assentiment.

On se souvient du gros mouvement qui se produisit parmi la Colonie française lorsque l'inconscient Millet déclara, sans phrases d'ailleurs, qu'il était décidé à nous gratifier des impôts du timbre et de l'enregistrement; à voir tous ces français bondir comme mus par un ressort, on aurait dit qu'ils étaient encore sous l'impulsion du coup de knout que l'autocrate résident venait de leur administrer sur les fesses. Il n'y avait pas à s'y méprendre, ces mouvements désordonnés étaient des signes d'énergiques protestations contre tout nouvel impôt.

Devant cette attitude, le résident eut, en apparence, l'air d'acquiescer aux injonctions de la Colonie, ce qui, d'ailleurs, n'eut été que justice, mais cet acquiescement n'était qu'une feinte, une fausse sortie, il attendait pour se découvrir tout entier et mettre à l'exécution son projet d'impôts à outrance. Lors de la réunion de la conférence consultative, car cette singulière assemblée bâtie de toutes pièces de ses mains, ne pouvait moins faire que d'approuver de la voix et du geste, ses ruineux

projets d'impôts, et au besoin, décréter la condamnation à mort de tous les français qui ne font pas partie de cette confrérie, s'il l'a lui demandait.

On sait le reste; les impôts du timbre et de l'enregistrement ont été votés par la conférence consultative ainsi qu'y comptait M. Millet, et ils sont aujourd'hui appliqués dans tous leurs effets envers la Colonie française qui, elle, ne doit pas ignorer la loi, et chacun sait ça, c'est en vertu de cet axiome que, sans nous faire tirer l'oreille, nous versons le contenu de nos porte-monnaie dans les caisses destinées à pourvoir aux budgétivores de tout accabit.

Quoique impuissante, cette assemblée couvre de ses votes tous les méfaits milletiques, car elle crie fort et bien haut qu'elle émane directement du suffrage universel!

Quoi qu'il en soit, au moment où la conférence consultative donnait son approbation aux projets du résident; nous disions :

« Prenez garde par votre désir exagéré de plaire à votre maître, vous l'encouragerez à fouiller nos poches, et croyez-le, il en est de cela comme de tout ce qui est facile à faire; il trouvera la chose simple et à son goût et il ne tardera pas à y enfoncer le bras jusqu'au coude pour en explorer le fond. »

Eh! bien, il nous semble que cette manie devient aujourd'hui inquiétante, car la fouille de nos goussets devient si fréquente que nous ne sommes plus sûrs si demain nous y trouverons au fond les sous nécessaires à l'achat du pain quotidien.

En effet, les impôts de prestations suivent de près les impôts du timbre et de l'enregistrement, et on nous assure que la série, tant s'en faut, n'est pas épuisée.

Mais qu'importe, M. Millet sait maintenant qu'il peut compter, d'une façon absolue, sur l'appui d'une assemblée décadente et parfaitement à point pour endosser la livrée bleu de ciel des chaouchs de la résidence.

Quelle honte!

Il vient de se former, en notre ville, une société en commandite, Robert Macaire et Cie pour l'exploitation en grand des gens..... exploitables.

Ceux-ci n'ont donc qu'à bien se tenir! La société est déjà entrée en fonctions et a commencé le genre d'opérations auxquelles elle veut se livrer, et qui doit, paraît-il, rapporter gros, mais ce n'est qu'un essai, tout petit essai qui a été tenté, sans grand succès, il est vrai.

Nous toucherons, bientôt, un mot de cette intéressante association qui pourrait tourner autrement que ne le pensent ses créateurs.

La Sécurité en Tunisie

Dernièrement, le patron de M. Millet, le trop fameux Hanotaux, déclarait, avec l'impudence d'un diplomate, que la sécurité était plus grande en Tunisie qu'en France.

Il aurait pu faire une exception pour la route de Zaghouan, car en moins de quinze jours, elle a été le théâtre de crimes, d'arrestations et d'assassinats, commis en plein jour avec une audace inouïe.

C'était d'abord un européen, dont on trouva le cadavre dans le champ d'oliviers qui est après les abattoirs et les monopoles; puis, c'était Pellegrino qui, en plein midi sur la route, vers le kilomètre

14, était frappé de deux coups de feu puis, avait la tête presque complètement séparée du tronc par un magistral coup de couteau ou de rasoir.

Etrange coïncidence, les blessures étaient les mêmes que celles de l'européen trouvé mort dans le champ d'oliviers, ce qui démontrerait jusqu'à l'évidence que ce sont les mêmes assassins qui ont fait le coup.

Quelques jours après, c'était la voiture de MM. Perkins et Hakemberger qui était arrêtée par quatre ou cinq indigènes (?) armés au djebel Oust.

Si cela continue, et si l'administration qui est chargée de nous protéger, mais qui paraît, jusqu'ici, ne protéger que les assassins ne prend pas d'autres mesures, la Tunisie va devenir aussi sûre que Madagascar.

Eependant, tous ces attentats du côté de Zaghouan, ne nous étonnent nullement, si on pense que ce malheureux pays a comme administrateur, un monsieur, dont l'incapacité, le manque d'énergie, la couardise, sont plus que notoires; la seule qualité le M. Prat, pour être nommé contrôleur, est d'être le parent quelconque du Chenel de Souk-el-Arba.

Si la parenté entre ces deux êtres a amené une ressemblance de caractère, il est de tempérament, nous ne pouvons trouver extraordinaire, que les arrestations et les assassinats ne soient plus nombreux dans le contrôle de Zaghouan.

Il nous comprenons que les malfaiteurs leurs coudées franches sous l'administration de ce morceau de rond-de-cuir; bombardé *ex abrupto*, contrôleur de Zaghouan.

Il nous comprenons que les malfaiteurs leurs coudées franches sous l'administration de ce morceau de rond-de-cuir; bombardé *ex abrupto*, contrôleur de Zaghouan.

Il nous comprenons que les malfaiteurs leurs coudées franches sous l'administration de ce morceau de rond-de-cuir; bombardé *ex abrupto*, contrôleur de Zaghouan.

Il nous comprenons que les malfaiteurs leurs coudées franches sous l'administration de ce morceau de rond-de-cuir; bombardé *ex abrupto*, contrôleur de Zaghouan.

Il nous comprenons que les malfaiteurs leurs coudées franches sous l'administration de ce morceau de rond-de-cuir; bombardé *ex abrupto*, contrôleur de Zaghouan.

Les deux Gouverneurs

Il nous comprenons que les malfaiteurs leurs coudées franches sous l'administration de ce morceau de rond-de-cuir; bombardé *ex abrupto*, contrôleur de Zaghouan.

Il nous comprenons que les malfaiteurs leurs coudées franches sous l'administration de ce morceau de rond-de-cuir; bombardé *ex abrupto*, contrôleur de Zaghouan.

Il nous comprenons que les malfaiteurs leurs coudées franches sous l'administration de ce morceau de rond-de-cuir; bombardé *ex abrupto*, contrôleur de Zaghouan.

des vendus ou des abrutis qu'ils sont pour la plupart, votent les impôts qu'il plaît au Seigneur et Maître de nous gratifier, pour nous plonger un peu plus dans la misère, trouvant sans doute dans sa mégalomanie que nous nageons trop dans l'or.

Et pourtant, si Millet y avait réfléchi, ce conseil colonial élu qu'il repousse avec une sainte indignation aurait été pour lui une sauvegarde, un paravent, il se fut évité quantité de déboires et nombre d'ennuis en se retranchant derrière les votes du dit conseil qui y aurait regardé à deux fois avant de voter des impôts, aussi M. Cambon, gouverneur général de l'Algérie, homme fin et diplomate, l'a tellement bien compris qu'il a instamment réclamé la création d'un conseil colonial élu pour l'Algérie, lors du grand débat qui vient d'avoir lieu à la Chambre sur l'Algérie.

Mais patience, les jours du sire Millet sont comptés quoiqu'il veuille et certainement le moment est proche où nous l'accompagnerons au bateau qui l'emportera à jamais de la Tunisie, avec accompagnement de... nos malédictions.

L. de P.

La Justice Indigène

Dans un récent procès, le procureur de la République française, dans un de ces mouvements d'éloquence qui lui sont habituels, lançait, au haut de son siège, cette belle phrase : « Le drapeau de la France « flotte en maître dans le pays où règne la « justice française. »

Cela peut être vrai, mais cela devient plus que discutable ici, en Tunisie, lorsqu'on voit agir certains magistrats français.

Nous reconnaissons volontiers avec l'honorable organe du ministère public, que la diffusion de la juridiction française est certainement une preuve indéniable de l'occupation française.

Mais si nous examinons ce qui se passe aujourd'hui, nous voyons que depuis quinze ans que nous sommes en Tunisie, nous suivons, de ce fait, l'exemple des écrivains et nous progressons en arrière.

Lorsque vers 1885 on institua les tribunaux français en Tunisie, l'intention évidente, indéniable, formelle du gouvernement était de remplacer, petit à petit, la juridiction indigène par la juridiction française, et c'est pour cela qu'on créa des juges de paix, jugeant à côté des cadis.

Certes, on n'a pas opéré d'une façon aussi brusque qu'en Algérie; on n'a pas marché aussi rapidement qu'à Madagascar, où dès le début de l'occupation, on a installé un rouage judiciaire composé d'un nombre de magistrats plus grand que celui des justiciables; on a voulu agir ici, progressivement, mais sûrement.

C'est, du moins, ce que l'on pouvait supposer et espérer jusqu'en ces derniers temps de l'administration aussi fantaisiste qu'autocrate du résident Millet.

Il y a environ un an, dans un moment de désespoir, ne trouvant pas de nouvel impôt à inventer, M. Millet, qu'on accusait de ne rien faire pour la justice, créa un nouveau poste, qu'il appela : *Direction des Services judiciaires*.

Nous ne sommes pas de ceux qui prétendent que c'est en récompense de services rendus, d'aucuns disent de complaisances, qu'il nomma à cette haute fonction le vice-président du tribunal français de Tunis.

Nous croyons tout simplement, nous, que le choix s'imposait, et que pour diriger la justice que l'on prétend « boiteuse », on ne pouvait prendre qu'un bancal.

Il faut reconnaître qu'au moment de la création de la susdite Direction, tout le monde ou à peu près tout le monde approuva, croyant que c'était une marche en avant, pour remplacer la loi arabe par la loi française.

Eh! bien, c'était au contraire, un progrès en arrière.

On comptait sans la prétentieuse ambi-

tion de M. Berge qui, de la préention grand le de bel esprit, de littérateur, de grand juris- consulte, etc., joint celle bien plus grande d'être réellement directeur général du service judiciaire en Tunisie, autrement dit, ministre de la justice.

Et on vit alors une immense poussée de juges arabes, une véritable éruption de nouveaux tribunaux, de nouveaux centres judiciaires. C'était une nouvelle création de cadis par-ci, de cadis par-là, au point que dans moins d'un an, nous voyons en Tunisie ce qu'on a vu à Madagascar, plus, ou au moins autant de cadis et de juges arabes qu'il y a de justiciables.

Si ce sont là les moyens dont on prétend se servir pour étendre l'influence française dans ce pays, on nous permettra de douter de leur efficacité.

En Algérie, il est vrai, il y a encore des cadis, mais ils ne jugent que les petites affaires entré indignes, et leurs jugements sont toujours appelables aux tribunaux français.

Ici, les cadis jugent en dernier ressort, leurs jugements sont même indemnes de tout pourvoi en cassation.

Et sans vouloir méliore de la législation arabe, du rite hanafite, pas plus que du rite malékite, on nous permettra, à nous, français, de ne pas accepter ainsi l'infailibilité des jugements d'un cadi quelconque.

Si cette inondation de juges arabes continue, notre colonisation recule de plus de vingt ans en arrière.

Et si l'influence française en Tunisie a à souffrir de l'ambition du directeur des services judiciaires, nous demandons qu'on remette les choses dans leur état primitif, et qu'on laisse au secrétaire général du gouvernement tunisien qui, lui, connaît le jugement mieux l'élément arabe que le juge Berge, la direction du service judiciaire arabe et de la justice indigène.

C. V.

Il nous revient qu'un des prévenus dans l'affaire des bons de poudre aurait été ignoblement exploité par une bande d'aigrefins au premier rang desquels on cite l'un des chefs du fameux groupe dit républicain qui soutient la politique insensée du non moins insensé Millet.

Ils sont propres les amis et souteneurs du représentant de la France. On dirait qu'il va les chercher au fond des maisons centrales.

Arrestation Sensationnelle

On parle, à mots couverts, d'un gros scandale qui serait à la veille d'éclater, et l'on annonce, comme imminente, l'arrestation sensationnelle d'un personnage considérable, en Tunisie... si M. le résident général ne vient arrêter le cours de la justice et donner des ordres au parquet de ne pas bouger.

Mais quelle que soit la situation de la personne compromise, nous espérons que M. le Procureur de la République saura faire son devoir, tout son devoir, lorsqu'il sera officiellement saisi de la plainte.

Nous veillerons, en tous cas, pour qu'il en soit ainsi.

Les cinq louis dont nous avons parlé dans notre numéro de vendredi dernier n'ont toujours pas été restitués.

L'emprunteur qui a fait cet emprunt forcé aurait-il la mémoire si courte qu'il ne s'en souviendrait plus ?

S'il le faut, nous pourrions lui rafraîchir la mémoire....

Nous lisons dans des dépêches particulières : « L'académie vient de décerner le grand prix Gobert (20.000 francs), à M. Hanotaux pour son travail sur Richelieu. »

Il n'y a plus de petits bénéfices : et nous sommes sûrs que si le prix n'avait été que de 20 francs, le nommé Hanotaux n'aurait pas concouru, mais 20.000 francs ne sont pas à dédaigner, aussi le ministre des affaires étrangères s'est-il fait octroyer ce petit cadeau.

Nous devons croire, cependant, que son ouvrage doit être écrit en meilleur français que les proclamations de son employé Millet, qui,

dernièrement, faisait attacher la phrase suivante :

« Ceux qui auraient été omis dans le distributeur ou qui n'en auraient pas reçu un nombre suffisant pour leur famille... »

Cela nous a laissés rêveurs et nous sommes demandés ce que cela pouvait bien signifier, et de quelles distributions on peut recevoir un nombre suffisant. Pour ce qui est dans ces conditions on aurait tout au plus dû écrire à M. Hanotaux une palme académique comme à un sympathique quelconque.

La Semaine

Pourrions-nous une fois commencer notre mauvaise chronique en portant à l'actif de l'administration française de ce pays, quelques traits qui puissent la relever dans l'estime des colons français, nous désespérons.

Les mauvaises langues diront sans doute, que notre journal est de ceux qui le contentement est un vain mot, et la joie un mystère.

Ils ajouteront malicieusement, que si nous devenions pour 24 heures résident, nous nous laisserions-nous-mêmes de notre caractère. En cela, les malicieux ont raison, car l'entourage actuel de M. Millet, s'il devait rester le nôtre, nous braverait à partir démocratisés par la grande grille où M. René fait ses entrées triomphales, perché sur une bicyclette anglaise des plus perfectionnées.

Il voyage en sécurité, paraît-il, autour de la ville et pendant qu'il demeure ainsi invulnérable on assassine de tous les côtés sans que la police puisse parvenir à découvrir les auteurs de ces attentats criminels. Il est vrai que notre police a d'autres chats à peigner. Elle est en affaire de banque, notre police ; elle escompte ces menus billets qui font la fortune de ceux qui ne les remboursent pas à l'échéance.

Mon Dieu, vous pourriez nous dire à l'exemple d'un personnage en train de passer à la posterité, que ces petites opérations sont utiles à la bonne marche de notre sûreté, nous vous l'accordons, mais alors que la marche soit bonne et que la police au lieu de suivre le grand chef dans ses courses sportiques, suive une fois pour toute la piste des assassins. La piste de la villa des fleurs est splendide, mais la vie des européens et des indigènes est autrement précieuse.

Mais n'insistons pas, on ne fera rien pour satisfaire notre réclamation et quel mes malintentionnés pourraient bien avoir ce que nous avons été payés pour écrire notre semaine. C'est ce qui est arrivé l'autre jour au tribunal correctionnel : on a reproché aux vertueux quotidiens de se faire soudoyer par les juifs des souks.

Quelle infamie ! Il y a des gens qui calomnieusement à plaisir les choses les plus secrètes (nouveau scandale de la semaine dernière) le la feuille résidentielle).

Ils éprouvent peut-être à ce jeu une grande distraction. Ainsi on a insinué que nous avions conseillé à nos concitoyens de tenir de remplir les feuilles de recensement ce qui est absolument faux, et on a dit que la population ferait son devoir patriotique malgré nous.

Nous avons simplement omis l'idée de déclarer sur les feuilles le contentement que l'on approuve à en Tunisie ; nous avons aussi laissé notre frayeur pour les impôts nouveaux.

Que l'insinuateur en question se taise, notre opposition ne va pas jusqu'à notre pays, bien que ce sentiment rigoureux légitime à Tunis.

Le vrai patriotisme consiste à ne pas laisser passer sous silence les petites actions qui se commettent dans la colonie, à stigmatiser avec courage les mauvaises actions de tout ou partie de notre personnel administratif.

Quand on adore ce qu'on a brûlé, on a toujours mauvaise grâce d'insister sur le génie, le patriotisme est le caractère de ceux sur le compte desquels on a rompu jadis pas d'une lance.

Mais ne rendons pas notre semaine personnelle. Elle appartient à la chronique et non à la politique.

La politique est calme, car le ciel est plus éclatant, on ressent une plus grande joie à voir briller le soleil qu'à inspecter la houlette des représentants du sud venant assister aux séances de la Chambre Consultative.

La tournée de Petit de Soussees t certainnement gracieuse et remplie de réaction, mais elle ne vaut pas le petit par lequel on découvre sur la place de la République, et les ombres sinieuses que projettent les palmiers gigantesques, de ce petit village.

Un journal nous racontait l'autre jour, la découverte d'une famille de palmiers dans un jardin de Nice ; qu'il se rassure, nous devons avoir à Tunis la qualité du palmier en question.

Celui qui a la forme d'un saïfi, et qui se trouve en face le palais pour narguer sans doute M. Millet, doit appartenir à cette rare espèce.

En terminant, nous supplions l'administration de ne pas se livrer à la recherche qu'on lui demande : il y aurait sans doute encore 20.000 francs en perspective pour un rapport Trouillet.

V. D.

Nous indiquerons incessamment un moyen facile et commode, mais assez canaille, comme on en jugera, de se procurer deux ou trois billets de mille en... cotoyant le Code pénal, c'est vrai, et au risque d'y tomber à pieds joints dedans, mais qui a parfaitement réussi à celui qui l'a tenté, après l'avoir vainement essayé l'an dernier en une autre circonstance.

La Colonie, nous ne comprenons pourquoi, nous donne, pas sottement d'ailleurs, ses qualités et prétend que nous sommes peinés qu'elle n'épouse pas nos querelles.

Nous nous demandons où notre excellent confrère a pu trouver celle-là, nous n'avons pas de nos colles, et lorsque nous en avons, nous ne nous adressons jamais au voisin pour les tirer.

Mais nous ne demandons pas qu'on éprouve nos confrères, nous permettrons de ne pas se laisser épouvanter par même famille, qui paraît avoir des intérêts commerciaux avec le Pape et des bénéfices sur lui.

Si nous sommes certains qu'il ne discute pas, il est permis, en tous cas, de discuter les amities.

Malgré tout ce qui a été dit, surtout au moment des élections consulaires et municipales, le résident Millet s'affirme avec ostentation comme chef de parti politique.

Que M. Millet, simple particulier, se pose en leader d'une opinion quelconque, même de la sienne, ce qui lui serait plus difficile, on le comprend ; mais il est fonctionnaire, qui plus est, représente la France en pays étranger, et il ne lui est pas permis de servir une certaine catégorie de français au détriment de l'autre partie.

Il doit être le même pour tous, il ne doit avoir d'autre objectif que la mère-patrie et les intérêts de tous les fils, sans exception, de notre chère France.

Sa qualité et sa profession de résident sont tellement inhérentes en lui que sa personnalité disparaît même devant ce titre et qu'on dit plutôt et plus souvent : le résident, sans penser à M. Millet.

Toutes ses paroles, toutes ses actions revêtent le cachet de sa qualité résidentielle.

Si donc il se met ainsi à la tête d'une coterie, d'un parti, c'est comme résident.

Qu'on ne trouve donc pas mauvais que ceux qui luttent contre cette catégorie, l'élite de la Colonie française, qui s'intitule résidentielle, prennent le titre d'antirésidentiels.

Comme à Fontenay, nous pourrions lui dire : Vous avez tiré les premiers, Messieurs les Français.

Echos Tunisiens

LESSIVE PHÉNIX
GRAND CAFÉ DE TUNIS

RESTAURANT A LA CARTE ET A PRIX FIXE

L'abondance des matières nous oblige à l'envoyer à notre prochain numéro les tablettes d'un prisonnier.

Vous avons eu sous les yeux, la pétition des habitants de Hammam-el-Lit et Radès, nous ne parlons pas de Maxula qui est absolument désert en ce moment, réclamant l'horaire en vigueur l'an dernier, départ de Tunis au lieu de 3 heures 15.

Il nous semble difficile qu'on puisse donner satisfaction aux pétitionnaires à moins de retarder de 20 minutes le départ du train de 1 h. 55, c'est-à-dire à 2 h. 15, et de faire correspondre à Hammam-el-Lit le départ du train de Sousse avec l'arrivée de celui-ci au lieu de celui de 4 h. 15 qui arriverait un peu trop tard à Sousse.

BRASSERIE DU PHÉNIX, rue Amilcar
PLATS DU JOUR

Nous connaissons des buralistes de toutes nationalités, amis de la France, mais jusqu'à ces jours nous n'avions ouï-dire qu'il y avait parmi les détenteurs de ceux-ci, des sujets de la triple-alliance.

Certainement, l'honorable M. Louin a dû avoir la main forcée pour octroyer un bureau de tabac à un tel sujet de la triple.

Il y a une sérieuse révision à faire de ce côté-là.

M^r et M^{me} STUHR Chirurgiens-Dentistes
10, Rue Es-Sadikia
ENGLISH SPOKEN — MAN SPRISCHT DEUCHT

On sait que la Cour d'appel de Paris a réformé le jugement du Tribunal de commerce de la Seine prononçant la dissolution de la Société des monts-de-piété tunisiens, demandée par M. Genouille, l'un de ses actionnaires.

Non contente de ce succès, la Société des monts-de-piété tunisiens dont les malheureux apprécient chaque jour les bienfaits, surtout en cette saison d'hiver, va faire trancher par la Cour d'Alger la question du monopole des prêts sur gages qui lui a été octroyé par amra beylical, et que le gouvernement tunisien, dans un entêtement qui ne s'explique pas, n'a jamais voulu reconnaître sans le lui contester cependant.

Nous croyons savoir que l'affaire sera appelée à une très prochaine audience de la Cour d'Alger, la solution est donc proche qui réglera une bonne fois pour toutes la question.

BRASSERIE DU CHAPITRE
RESTAURANT. — SERVICE A LA CARTE

Nous voulions, aujourd'hui, dévoiler les vols qui se commettent dans certains tripots plus ou moins autorisés ou tolérés par l'administration.

Nous avons mieux à faire, en ce moment, avec le programme financier de Millet, qu'à protéger les porte-monnaie de gens qui, sachant qu'ils sont volés

comme dans un bois, ne craignent pas de franchir les portes de ces cavernes de bandits.

Remis à plus tard.

Brasserie GEORGES

Salle de restaurant, Billards nouveau modèle, Spécialité de diners de brasserie.

PHOENIX HAINEMENT

Ouverture des salons particuliers

Vous nous avez vu samedi dernier, par ministère de M. l'atell, huissier du parquet, signification de l'arrêt de défaut prononcé le 22 octobre dernier par la Cour d'appel d'Alger dans l'instance Targe.

Contrairement aux usages, cette signification a été faite à la requête du parquet général qui, on le voit, a été plus pressé que M. Targe de faire vider l'affaire par la Cour d'appel.

Que cache donc encore cette précipitation que rien ne motivait ?

GRAND CAFÉ GLACIER
ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS

Vous apprenons que M. Donchet va nous donner prochainement la première représentation d'une comédie inédite, en un acte, de notre jeune et sympathique confrère Oscar Jaeggly, un enthousiaste du théâtre.

Nous félicitons cordialement l'auteur de l'accueil qu'il a su mériter auprès de la direction du théâtre municipal et nous lui souhaitons un très franc succès.

Oscar Jaeggly rencontrera, sans aucun doute, les précieux encouragements dont il est digne.

Martinelli, tailleur, 28 rue de Portugal
Vêtements sur mesure en drap fantaisie ou cheviotte, anglais et français, depuis cinquante francs.

Le journal écossais le journal du Colin de Lamermoor, s'est cru visé dans un de nos entre-filets ou nous parlons de journaux sans lecteurs ; et il prend ce prétexte pour nous faire ses confidences et nous annoncer qu'il y a beaucoup de tirage chez lui.

Tant pis, car c'est un mauvais présage pour les affaires, quand il y a du tirage.

A propos des phosphates de Gafsa, la Colonie demande s'il est vrai que le concessionnaire, M. de Robert, soit un parent du directeur général des travaux publics, M. Favre.

Nous croyons pouvoir répondre que s'il y a une parenté quelconque entre ces messieurs, cette parenté est purement morganatique.

PIERRE ELZÉAR A L'OUZARA

Nous lisons dans le Journal Officiel Tunisien :

M. Bonnier-Ortolan, avocat, est autorisé, par décret du 28 novembre 1896, à représenter les parties devant l'Ouzara.

Tout le monde sait que sous le nom de Bonnier-Ortolan se cache notre confrère Pierre Elzéar.

Nous trouvons dans le carnet d'un autre de ses confrères — ne malin — la chanson suivante que nous sommes heureux d'offrir à nos lecteurs :

CHANSON

AIR : Jadis les rois, race proscrite...

1^{er} COUPLÉ

Jusqu'à ce jour, par modestie,
Ce poète chéri des Dieux
Gorgé de miel et d'ambrosie
Était resté silencieux.
Maintenant cet arabisophile
Devant magistrats et cadis
Plaide et son éloquence file
A l'instar des macaronis.

REFRAIN

Au Dar-el-Bey, il se promène
Drapé dans une gandoura,
Et sa parole est seule reine
Aux tribunaux de l'Ouzara. (bis).

2^o COUPLÉ

A cet' nouvelle épouvantable
Delmas et Goin sont interdits !
Adien phosphate profitable
Bonnier paraît : vous êtes frits.
Allons, avocats, prenez garde ;
C'est Pierre qui vous combattra,
C'est Elzéar qui vous regarde,
C'est Ortolan qui vous tuera.

REFRAIN

Au Dar-el-Bey, etc...

3^o COUPLÉ

Hélas ! les phosphates de Targe
Vite seront fléchés à l'eau,
S'il les plonge de sa main large
Dans la limonade Bellot.
Aussi la terreur la plus vaine
Règne-t-elle dans le barreau !
La presse a l'allure hautaine,
L'Echo de Tunis porte beau !

REFRAIN

De plus en plus il se promène
Superbe dans sa gandoura
Et sa parole est souveraine
Au Chaâra comme à l'Ouzara.

Maitres X... Y...

Le gérant : U. CROUZET.

Tunis—Imp. BRIGOL, rue Es-sadikia

MONTRES REMONTOIRS
Or, Argent et nickel
tous systèmes
Réparations Garanties

MAISON F

Horlogerie
A. PORTAIL, 4, r

Vendredi 11 Décembre 1896

Avis

M. VINCENT, propriétaire de la *Brasserie Tunisoise*, rue de la Poste, 3, a l'honneur d'informer le public que depuis le 1^{er} décembre prochain, il joint à sa brasserie un restaurant.
Cuisine essentiellement bourgeoise et à des très modérés. Service à la carte, plats du jour, etc. M. Vincent s'est assuré, à cet effet, le concours d'un chef des plus capables.

BRASSERIE DU PHÉNIX

RUES AMILCAR ET ANNIBAL
F. MACHERET, propriétaire
RESTAURANT À TOUTE HEURE
SOUPERS
SALLE RÉSERVÉE

Le meilleur reconstituant
EST LE

Vin Tonique des Sulfètes

à base de Kola-Coca, phosphate de chaux, jus de viande, cacao et Colombo, préparé à la *Pharmacie Lyonnaise*, 12, rue d'Italie.
Ce vin, d'un goût excellent, convient à tous les âges et permet de supporter facilement les grandes chaleurs.

BOUTARGUE ET CAVIAR D'ORIENT

POISSONS SALÉS et SECHÉS
Dépôts du *luc de Bizerte*: au *Marché (Poissonnerie)*
VENTE EN GROS ET DÉTAIL

Compagnie du Gaz et des Eaux de Tunis

Eclairage au Gaz

Becs et Manchons à Incandescence

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX

depuis le 23 novembre 1896

Prix du bec complet, compris manchon et verre
6 FR. 50

Les Manchons de rechange seront fournis au prix de :
1 FR. 25

S'adresser à la Compagnie du Gaz et des Eaux, rue d'Autriche, pour devis d'installations et pour tous renseignements.

PÂTISSERIE - CONFISERIE

A. BOURELHY
TUNIS - 27, rue de France, 27 - TUNIS
LA PLUS ANCIENNE MAISON FRANÇAISE DE TUNIS
Spécialité de *Battes Farcies*
Marrons glacés, petits fours, pièces montées, glaces, sorbets, pâtisserie fine pour mariages, baptêmes, noces, bals, etc.
COLIS POSTAUX

Ameublement

« AU BUCHERON »
Rue d'Espagne, 22 - TUNIS
Salles à manger Louis XIII, torse en chêne massif, composées de 1 buffet, 1 table à 3 rallonges, 6 chaises : 300 fr. — Spécialité de lits complets en fer avec sommier métallique, matelas, traversin : 34 fr. — Grand choix de meubles en tous genres, neufs et d'occasion — Fabrication et réparation de meubles et tapisserie — Echange et location de meubles.

TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12
Émile GIRAUD, propriétaire
GRAND RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE
service à la carte et à prix fixe
Salons pour Familles
Spécialité de *Conserves de Gibiers et de Fruits*
MÉDAILLES D'OR ET ARGENT

A. SUMIAN

Mégissier, Natureliste, Préparateur
Médaille de vermeil, Diplôme d'honneur Bougie 1890; Diplôme à l'Exposition Artistique et Industrielle de Carthage 1895.
Empaillage d'animaux de toutes sortes. — Montage de peaux de fauves. — Vente, achat, échange et préparation de tous sujets d'histoire naturelle.
PRIX TRÈS MODÉRÉS
14, rue Es-Sadikia, - TUNIS

FABRIQUE DE BRIQUES ROMAINES

C. ODINO
Place Bab-Saadoun
Les briques romaines défont toute concurrence comme excellence de matériaux et de facture; elles offrent l'avantage du 25 0/0 sur les concurrents.
Le mètre carré depuis 1.50
On livre immédiatement.
On se charge de toute espèce de construction.

M. BLANC, NATURALISTE
TUNIS - 16, rue Al-Djazira, 16 - TUNIS
Préparation de toutes sortes d'animaux

AUX ARMES DE SAINT-ÉTIENNE

O. BOURY, Armurier
TUNIS - 23, Rue Al-Djazira. - TUNIS
M. BOURY a l'honneur d'informer le public qu'on trouvera dans ses magasins rue Al-Djazira n°23, un grand assortiment d'instruments de pesage des meilleures fabriques françaises et dans d'excellentes conditions.

Charcuterie de Paris

MAISON DE CONFIANCE
Rue d'Italie (près Tunis-Hôtel) - TUNIS
JULIEN CUVILLIER, PROPRIÉTAIRE

René Delarue

14, Rue d'Espagne, Tur
Eaux-de-Vie de Vin et de Marc
CHAMPAGNE RIVART
VINS DE FRANCE
fins, demi-fins, ordinaires
RHUM SAINTE-LUCIE EXTRA

BOIS DU NORD

Madriers, Planchettes, Chevrons Linteaux de toiture, Lattes à Plafond
Baptistin BRÉMOND
SCIÈRIE MÉCANIQUE
MENUISERIE ET CHARPENTE
Avenue de la Marine, 1, 2, 3
ET RUE DE BELFORT - TUNIS

CAFÉ BEAU RIVAGE

à BIZERTE (Tunisie)
Prix Modérés. — Facilités de Paiement
S'y adresser.

FORGES DE LA PROVIDENCE

Marchienne-au-Pont (BELGIQUE)
Spécialité de poutrelles en fer et en acier toutes dimensions; Fers marchands; Colères; Colonnes en fonte moulées de toute pièce d'après croquis, Charpentes et ponts en fer et en acier.
La Société se charge à des prix fort modérés de confectionner les titages et autres trav. métalliques d'après les plans qui lui sera adressés. Elle peut aussi se charger de l'execution des plans après les dessins de mécanique.
Les FORGES DE LA PROVIDENCE fabriquent actuellement tous les produits en Homogène et acier et ont à cœur de soigner les ordres que veulent bien lui confier clients.
Agent pour la Tunisie: J. FORTI
TUNIS - 11, Rue des Glacières - TUNIS

BRASSERIE KESSELE

DIRECTION: ARMAND
Tous les soirs, Grand concert par toute la Troupe
ATTRACTIONS - PANTOMIMES
OP-LÉTTES
ENTRÉE: les jours de semaine 10 c. (du d'auteurs); les samedis, dimanches et fêtes 25 c. (droits d'auteurs compris.)
Tous les dimanches et fêtes entrée libre à la matinée.

Entreprises générales d'électricité

FÉLIX DAPOIGNY
successeur
DE J. CHEVALIER
TUNIS. - 20, Rue Essadikia, 20. - TUNIS

Imprimerie Lithographique

A. BEAU
Rue d'Allemagne, 13. - TUNIS.
Maison fondée en 1887
Impressions en tous genres pour le commerce, l'industrie et les administrations. — Gravure. — Autographie. — Registres. — Atelier spécial de reproduction de dessins par la lumière en traits blancs sur fond bleu ou inversement. — Reproductions inaltérables en traits noirs ou de couleurs sur papier quelconque. Ce procédé conserve à l'échelle une exactitude rigoureuse, le tirage se faisant à la presse lithographique.
TRAVAUX SOIGNÉS. — PRIX TRÈS MODÉRÉS

M. Ferdinand PANCAZI

Ghardimaou, a l'honneur d'ouvrir le public qu'il a ouvert un Dépôt de Charbon de bois, 18, rue de Rome, aux prix suivants:
Charbon d'olivier, les 100 kilos... Fr. 7.50
— de bois inférieur, les 100 kilos... 6.50
Rendu en magasin
En wagon rendu en gare de Tunis:
Charbon d'olivier les 100 kilos... Fr. 6.65
— de bois inférieur, les 100 kilos... 5.65
Vente au détail:
Charbon d'olivier, les 3 kilos... » 25
— de bois inférieur, les 3 kilos... » 20
N.B. — Ces prix seront maintenus pendant toute la saison d'hiver pour MM. les clients
Bois de frènes et d'ormes pour charrons
PRIX MODÉRÉS



LA CROIX
TUNIS

Ateliers

Les cahiers des charges relatifs aux fermages sont tenus à la disposition du public, dans les bureaux de la Direction des Contributions Diverses.
Tunis, le 1^{er} décembre 1896
Le Directeur des Contributions Diverses.
SOLANET.

RÉGENCE DE TUNIS
PROTECTORAT FRANÇAIS
DIRECTION GÉNÉRALE des Finances
Direction des Contributions Diverses

Fermage des Mahsoulats et Revenus divers

Il est donné avis au public qu'il sera procédé au jour, heure et lieux ci-dessous indiqués, à l'adjudication, par voie d'enchères publiques des **Fermages des Mahsoulats et Revenus divers**, dont la nomenclature figure sur les affiches qui sont apposées dans la Régence et tenues à la disposition du public, dans les bureaux de la Direction des Contributions Diverses, pour une durée d'une année du 1^{er} Janvier au trente et un Décembre 1897.

Il n'y aura pas d'enchères provisoires.

L'adjudication se fera le **Dimanche treize Décembre mil huit cent quatre-vingt-seize**, à 8 heures du matin, dans les bureaux de la Direction des Finances.

Il n'y aura pas d'enchères provisoires.

Pour les fermages de la province de Sousse, les enchères auront lieu le **mardi 15 Décembre 1896**, à 8 heures du matin à la Driba.

Pour les fermages de la province de Monastir, les enchères auront lieu le **Jeudi 17 Décembre 1896**, à 8 heures du matin, à la Driba.

Pour les fermages de la province de Mehdia, les enchères auront lieu le **Dimanche 20 Décembre 1896**, à 8 heures du matin au magasin de la Douane.

Pour les fermages de Sfax, les enchères auront lieu le **Mardi 22 Décembre 1896** au bureau du Receveur des Contributions Diverses à Sfax.

L'adjudicataire devra se conformer aux conditions énoncées dans le cahier des charges, qui est mis à la disposition du public:
A Tunis, dans les bureaux de la Direction des Contributions Diverses;
A Sousse et à Sfax, dans les bureaux des Contributions Diverses;
A Monastir et à Mehdia, dans les bureaux des Douanes.
Tunis, le 1^{er} Décembre 1896.
Le Directeur des Contributions Diverses,
SOLANET.

RÉGENCE DE TUNIS
PROTECTORAT FRANÇAIS
DIRECTION GÉNÉRALE des Finances
Direction des Contributions Diverses

Fermage des Mahsoulats et Revenus divers

Il est donné avis au public qu'il sera procédé au jour, heure et lieux ci-dessous indiqués, à l'adjudication, par voie d'enchères publiques, des **Fermages des Mahsoulats de Sousse, Monastir, Mehdia et Sfax**, dont la nomenclature figure sur les affiches qui sont apposées dans la Régence et tenues à la disposition du public, dans les bureaux de la Direction des Contributions Diverses, pour une durée d'une année du 1^{er} Janvier au 31 décembre 1897.

RICHE ASSORTIMENT
BIJOUTERIE, JOAILLERIE ET ORFÈVRE
pour étrennes et cadeaux de noces

AU CADRAN UNIVERSEL
CHARLES KLOTH

HORLOGERIE EN TOUS GENRES
CHRONOMÈTRES - RÉPÉTITIONS
ATELIER DE RÉPARATIONS
MONTRES REGULADOR

INTALE

1884
Titre 27 126

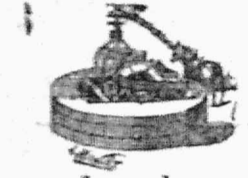
PREMIER
Sédiments, le litre...
Eau minérale, le litre...
Liquide, le litre...
Ammoniac, le litre...
Mélange, le litre...
Coutage: I.A. MAI-
à l'habitude d'être

ÈNE

éthylène de Paris
178
des Ingénieurs

s particulières
e public communal
UNIVERSELLE
leur.
ques auront lieu tous
seront éclairés au

DUSTRIEL



s, faucheu-
obiles, bat-

ivil, Tunis

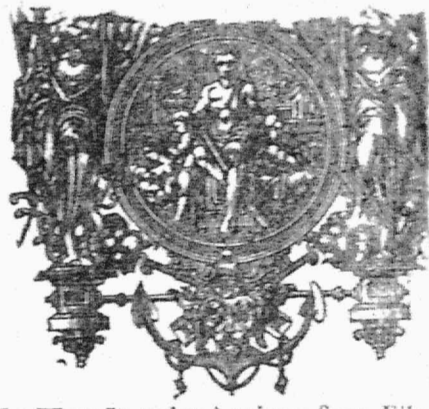
E

tre l'incendie

L'ÉTAT

INCENDIES. — assurances
d'immobiliers, fermes mobilières, marchandi-
ses. — Assurances contre la foudre et des
appareils à vapeur. — Contre les recours
des locataires. — Contre les risques locaux
et les risques du voisinage.

are conjointement
à celle applicable
bilité les familles
eptées par Le Cré-
d'ATIA, agent
ne de Paris



VIE. — Assurances en cas de
Mixtes et à terme fixe. — Assurance
de vie. — Rentes viagères immédiates
et de survies. — Nues. — propri-

La Cie Le Monde opère à primes fixes. Elle
les propriétaires et les locataires une prime inféri
à chacun séparément; la Cie affranchit de toute rep
et les domestiques des assurés.
Les polices de la Compagnie Le Monde sont
général et inspecteur de la Cie à Tunis 25 Av

TRANSIT INTERNATIONAL

P. Dana & Foubert
TUNIS. — 12, RUE ES-SADIKIA, 12. — TUNIS
Correspondant Spécial du Bureau Auxiliaire des Chemins de Fer de Marseille

GONDRAND FRÈRES, Agents
Embarquements. — Débarquements. — Service des Bagages aux
arrivées et départs des paquebots.
Un agent portant les insignes GONDRAND FRÈRES est en perma-
nence à la salle des douanes.

Magasin de dépôt. — Opérations en douane. — Avances sur mar-
chandises. — Camionnage pour la ville et la campagne. — Déménage-
ments.
TARIFS MODÉRÉS ET AGRÉÉS PAR LES ADMINISTRAT
(La maison délivre des billets circulaires sur t
chemins de fer.)
Un emballer de Paris est attaché à l'
ce

LE KINA BELLOT

ABSINTHE ET AMER CONILH
BELLOT, Distillateur à Tunis
Dépôt général des eaux minérales de VICHY
des liqueurs fines de la maison Lavaine et Cie et du champagne
Montebello.

"L'AFRIQUE FRANÇAISE"

Compagnie anonyme algérienne et tunisienne d'assurances à
primes fixes contre l'incendie et les accidents
Capital: UN MILLION
Siège social: BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE, 13 — Alger

Incendies Accidents
propriétés mobilières et im-
mobilières Collectives pour chantiers, travaux
agricoles, sapeurs-pompiers
RÉCOLTES SUR PIED Individuelles, chevaux et voitures
en gerbes et en meules bris de glaces
S'adresser à M. Solhaune, agent général à Tunis, rue de
la Poste, 7, et à M. Perrucca, agent général à Sousse.

ACQUÉREURS SÉRIEUX

demandent à acheter de suite dans la Tunisie, plusieurs hôtels, cafés, res-
taurants, bars, épiceries, pâtisseries, boulangeries, merceries,
nouveaux teintureries, bariques, vins, liqueurs, industries, usines, numé-
rables de rapport et propriétés d'agrandissement. Ecrire à l'Avenir comm-
ercial, 31 bis, rue de Dunkerque, Paris. Renseignements gratuits, discre-
tion assurée, solution rapide (10 années)

ÉPICERIE ET COMESTIBLES

GROS DOURA Frères DÉTAIL
TUNIS, rue des Glacières, 25, 27
Denrées coloniales, légumes secs, conserves alimentaires
Semoules et Farines — Pommes de terre
LIQUEURS ORDINAIRES ET DE PREMIÈRES MARQUES

Matériaux de Construction

A. DE PARADE, fabricant
Carrières et Fours à Chaux à Djebel-el-Djeloud

PRODUCTION: chaux en pierre et en poudre
BRIQUETERIE ET TULERIE
(près la Régie des Tabacs)

FABRICATION DE LA BRIQUE CREUSE ET PLEINE
Tuiles vernissées, carreaux, vases à fleurs
Poterie fine et ordinaire, Objets en terre cuite sur commande

PRODUCTION: cinq millions de pièces par an
Dynamite, Mèches de Mineurs et Détonateurs

SEUL DÉPOT AUTORISÉ POUR LA TUNISIE
de la Société Française des Explosifs à Paris, et de M.M. Davey, Bickford
Smith et Cie, à Rouen

Adresser toutes les commandes à M. A. de Parade, 30 rue
d'Espagne.

"LE PHENIX"

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES
CONTRE L'INCENDIE ET LA VIE
SIÈGE SOCIAL: 33, rue Lafayette. — PARIS

Agent général pour la Tunisie:
M. Ch. BAUDOT, 26, Rue Sadikia. — TUNIS

PRINCIPALES SOUS-AGENCES:
MM. NESTLER aîné, à Sousse; PAGLIARELLO, à Sfax; PAYRON, à Gabès

WARGUIER à Méhdia; SAVON FRÈRES, à Bizerte; PHILIPPE SAOR
à La Goulette; KRAM et environs; GRILL, à Medjer-el-Bab; LOINT
à Souk-el-Arba; GUÉNOT, à Chardimaou et LEVY, à Kairouan.

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie

Société anonyme — Capital 30 millions
SUCCURSALE DE TUNIS 6, rue Es-Sadikia, 6

Escompte, recouvrements, ordres de banque, avances sur
encaissement de coupons, chèques et lettres de crédit.
Dépôts à vue et à échéance fixe:
A vue 2% — 6 mois 2 1/2 — 1 an 3%

Comptoir National d'Escompte de Paris

SOCIÉTÉ ANONYME
au capital de 100.000.000 de francs
AGENCE DE TUNIS

Th. PROUST, directeur
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur
titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouvertures de crédit,
ordres de Bourse, dépôts de titres, souscriptions et opérations diverses
sur titres, lettres de crédit pour voyages, etc., etc.

Dépôts à vue et à échéances fixes
A vue 2% A 3 ans 3 1/2%
A 1 an 2 1/2% A 4 ans et au-delà 4%
A 2 ans 3%

Location de coffres-forts
Des coffres-forts et compartiments de coffres-forts sont mis à la disposi-
tion du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriété, etc.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants
a plus grande sécurité contre les risques de vol et d'incendie.

CIE DE NAVIGATION MIXTE

Cie TOUACHE
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6.730.500 FRANCS
Service postal Français
AGENCE DE TUNIS

Services réguliers à grande vitesse entre la France et la Tunisie
Transports des passagers, des marchandises et des dépêches
DÉPARTS tous les mardis, à midi, de MARSEILLE pour TUNIS:
— tous les jeudis, à 5 h. soir, de MARSEILLE pour TUNIS, la
Côte tunisienne et TRIPOLI;
— tous les Mardis, à 4 h. 1/2 du soir, de TUNIS pour MARSEILLE;
— tous les Vendredis, à 2 h. du soir, de TUNIS pour MARSEILLE;
— tous les Dimanches, à 1 h. 1/2 du soir, de TUNIS pour SOUSSE,
MONASTIR, MEHDIA, Sfax, GABES, TRIPOLI et DJERBA.

ARRIVÉES de MARSEILLE, tous les jeudis et samedis matin;
de TRIPOLI, DJERBA, GABES, Sfax, MEHDIA, MONAS-
TIR ET SOUSSE, tous les Lundis matin.
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 3
rue d'Allemagne
L'Agent, J. B. PÉDELUPÉ,

Compagnie Générale Transatlantique

SERVICES POSTAUX A GRANDE VITESSE
Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Malte-Tunis-Marseille
Départ de Marseille... Vendredi à 4 heures soir
Arrivée à Tunis... Dimanche à 5 heures m
Départ de Tunis pour Malte... Dimanche à 3 h. 30.
Arrivée à Malte... Lundi à 9 h. 30 matin
Départ de Malte pour Tunis... Lundi à 5 h. soir.
Arrivée à Tunis... Mardi à 11 matin.
Départ de Tunis pour Marseille... Mercredi à 3 h. 30.
Arrivée à Marseille... Jeudi à 5 h. matin

Ligne hebdomadaire Marseille-Tunis-Sousse-Tunis-Marseille
Départ de Marseille... Lundi à 4 heures
Arrivée à Tunis... Mercredi à 5 h. matin
Départ de Tunis pour Sousse... Mercredi à 3 h. 30 soir
Arrivée à Sousse... Jeudi à 3 h. 30 s.
Départ de Sousse pour Tunis... Jeudi à 5 h. soir.
Arrivée à Tunis... Vendredi à 7 h. m.
Départ de Tunis pour Marseille... Samedi à 3 h. 30 soir.
Arrivée à Marseille... Lundi à 5 h. matin.

Livraison à domicile en estagnon
DE 5, 10, 15, 20 et 25 KIL.
S'adresser pour toutes les Com-
mandes à M. PAUL NADAL, repré-
sentant pour la Tunisie, 10, Rue d'Ita-
lie. — TUNIS.

DOMAINE P. POTIN
Chaux
HYDRAULIQUE
ET CEMENTS

Dépôt: Rue du Portugal
A. GAUVAIN

Dépositaire des produits de la Maison
Saint Frères
TUNIS 22, rue d'Espagne, 22, TUNIS

Toiles à voiles et galvanisées —
tentes et tapis — rideaux — toiles et
sacs — moquettes — chemises — gi-
lets de chasse — espadrilles — san-
gles, septain — cordages et ficelles.

Compagnie Algérienne

SOCIÉTÉ ANONYME
Capital 15 MILLIONS entièrement versés
Comptoir de Tunis
Avenue de France
Escompte, recouvrements, avan-
ces sur titres et marchandises, chè-
ques et lettres de crédit sur tous
pays, encaissements de coupons,
ventes, achat sur garde de titres.
Intérêt bonifié aux déposants de
fonds 2 0/0 — Bons de caisse, bons
trois ans et deux ans, 3 0/0; bons à
à un an et quatre ans, 3 1/2 0/0;
bons à cinq ans 4 0/0

Banque de Tunisie

SOCIÉTÉ ANONYME
Capital 8 millions de francs
Siège social à Tunis
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ
Encaissements et Recouvre-
ments. — Avances sur prêts, sur la
marchandises et sur hypothèques
immobilières ou maritimes. — Dé-
cis à vue et a. — échéances fixes —
Garde de titres au Paiement et es-
compte de coupons. Reports. —
Ordres de bourse au comptant et à
terme sur tous les marchés euro-
péens. — Emission de chèques et
de lettres de crédit sur tous pays.
SOUSCRIPTIONS — ÉMISSIONS